

«J'ai insufflé un nouvel état d'esprit!»

Le conseiller d'Etat genevois Mark Muller veut continuer les réformes entreprises pour simplifier l'acte de construire.

Interview.

Tania Locher

Dès le début de son mandat au Conseil d'Etat, Mark Muller, conseiller d'Etat chargé du Département des constructions et des technologies de l'information, a œuvré à libérer les énergies en initiant de nouvelles politiques, en facilitant les projets privés et en lançant de nouveaux projets publics.

M. Muller, quelles sont vos plus grandes réussites pour le canton de Genève durant votre législature?

J'ai réussi à insuffler un nouvel état d'esprit. Dès mon entrée en fonction, j'ai œuvré sans relâche pour dynamiser le secteur de la construction, surtout pour que l'on construise davantage de logements. Cette approche positive a permis de faire des avancées importantes. Tout d'abord, la conclusion d'un accord très large sur la politique du logement à mener. Cet accord, qui a permis de doubler la part du logement libre dans les projets en zone de développement, a redonné envie et confiance aux promoteurs. Le nombre de projets s'est dès lors fortement accru, à la faveur également de l'augmentation des prix de terrains autorisés dans les plans financiers. Je rappelle que ces prix n'avaient pas été adaptés depuis 25 ans.

En deuxième lieu, je suis parvenu à mener les milieux concernés à un accord sur une augmentation des gabarits d'immeubles autorisés en zones 2 et 3. Cela permet de réaliser



© DR

aujourd'hui un ou deux étages de plus, sans altérer la qualité de vie en ville. Troisièmement, sur mon initiative, l'extension de la ville sur la zone industrielle Praille Acacias Vernets est aujourd'hui très avancée, puisque la procédure de déclassement est en cours. Elle est malheureusement bloquée par un référendum municipal en Ville de Genève.

Je mentionnerai enfin l'évacuation de Rhino, intervenue sur mon ordre, qui a jeté les bases d'une nouvelle approche qui va porter ses fruits.

Quels sont vos objectifs pour les quatre prochaines années si vous êtes réélu?

Je veux continuer les réformes et les grands projets en cours. J'aimerais aussi réunir à nouveau tous les services de l'Etat concernés par l'acte de construire. C'est une condition *sine qua non* pour arriver à construire davantage de logements, ce qui est un objectif important à mes yeux. J'entends aussi proposer de réunir autour de la table les milieux concernés afin de modifier les règles applicables aux rénovations. Sans porter atteinte aux droits des locataires, je suis persuadé qu'il est possible de trouver un consensus autour d'un régime permettant de rénover plus facilement les immeubles et, par là

même, d'embellir encore notre patrimoine bâti. Je souhaite également tout mettre en œuvre pour que l'ambitieux projet de développement urbain Praille Acacias Vernets devienne une réalisation concrète.

Quel est le projet actuel que vous souhaiteriez voir aboutir et quelle satisfaction en tireriez-vous?

La Traversée du lac! Il s'agit d'un maillon essentiel de la mobilité de demain à Genève.

Souhaiteriez-vous soutenir le déclassement de certains terrains agricoles?

Oui, notamment ceux à proximité des zones déjà construites. Ces terrains offrent un gros potentiel et se présentent à des prix attractifs.

Au début de la nouvelle législature, l'aménagement et la construction ont été ventilés dans deux départements distincts. La réunification de ces deux thématiques au sein d'un même département pourrait-elle améliorer la construction dans le canton?

Cela ne fait aucun doute. Réduire les allers-retours entre deux départements et éviter une dilution des

centres de décision ne peut que favoriser des décisions cohérentes et plus rapides.

Quel est votre sentiment à propos du projet de développement d'une zone industrielle à Colovrex?

C'est une idée intéressante. L'auto-route, les voies de chemin de fer et l'aéroport offrent une desserte peu commune. Mais il ne faut pas précipiter les choses et prendre le temps d'étudier ce projet avec les communes concernées.

Quels seront les projets développés en priorité dans le cadre de l'Administration en ligne?

L'informatisation des procédures d'autorisation de construire sera le prochain « gros morceau » que nous mettrons en ligne début 2010, après les prestations impôts à la source, autorisation de manifestation et impôts en ligne. Six autres prestations suivront dans les quatre ans à venir.

L'informatisation des procédures est-elle une solution pour diminuer le traitement administratif des dossiers dans le domaine de la construction?

Absolument! ■